

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/1921  
30 novembre 1950  
FRANCAIS \*  
ORIGINAL : CHINOIS

PLAINTÉ POUR INVASION ARMEE DE TAIWAN (FORMOSE)

Projet de résolution soumis par le représentant du Gouvernement central du Peuple de la République populaire de Chine à la 527<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité tenue le 28 novembre 1950, et présenté par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la 528<sup>ème</sup> séance tenue le 29 novembre 1950

Le Conseil de sécurité,

Reconnaissant que l'invasion et l'occupation de Taïwan (Formose) par les forces armées du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique constituent une agression ouverte et directe contre le territoire de la Chine,

Reconnaissant que les forces armées du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, par leur agression armée contre le territoire de la Chine et par leur intervention armée en Corée, ont détruit la paix et la sécurité en Asie et ont violé la Charte des Nations Unies ainsi que des accords internationaux,

Condamne les actes criminels d'agression armée commis par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre le territoire de la Chine et contre Formose, ainsi que l'intervention armée des Etats-Unis d'Amérique en Corée,

Décide d'exiger du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qu'il retire de Taïwan (Formose) toutes ses forces d'agression armée, afin d'assurer la paix et la sécurité dans le Pacifique et en Asie,

Décide en outre d'exiger le retrait de Corée des forces armées des Etats-Unis d'Amérique et de tous autres pays et de laisser aux populations de la Corée du Nord et de la Corée du Sud le soin de régler elles-mêmes les affaires intérieures de la Corée, de façon à pouvoir résoudre pacifiquement la question coréenne.

\* Texte établi d'après la traduction anglaise de l'original chinois.